

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 octobre 2018

10^{ème} Commission
N° CP-2018-9-10-1

Service instructeur

DSOL - Service stratégie et ressources

Service consulté

**APPEL A PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)
POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU
LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE -ANNÉE 2019**

Résumé : Dans le cadre des missions que lui confère la loi du 31 mai 1990, le Département, par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité pour le Logement, peut soutenir des ménages en prenant en charge des accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) individuels ou collectifs. Il peut aussi financer des aides à la gestion locative aux associations et agences immobilières à vocation sociale. Le Département s'investit également dans le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Il est proposé de renouveler l'appel à projets dédié au titre de l'année 2019, à budget constant.

Outre les aides exceptionnelles versées aux ménages au titre de l'accès au logement et des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) peut financer :

- des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et des familles bénéficiant du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ou dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique,
- les suppléments de dépenses de gestion locative assumés par les associations qui sous-louent des logements à des personnes défavorisées ou qui en assurent la gestion pour le compte des propriétaires.

Depuis 2016, le FSL lance un appel à projets (AAP) pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement individuelles ou collectives, de lutte contre la précarité énergétique et de l'aide à la gestion locative.

L'appel à projets se compose ainsi de quatre axes :

- Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : les accompagnements collectifs et spécifiques liés au logement,
- Axe 3 : l'aide à la gestion locative (AGL),
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

Le budget alloué à l'AAP au titre de 2018 a été augmenté de +16,7 % par rapport à 2017 et se chiffrait à 557 679 €. Il se répartissait sur les quatre axes de la manière suivante :

| | |
|--|------------------|
| Accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi) | 264 979 € |
| Actions collectives et spécifiques liées au logement | 130 500 € |
| Aide à la gestion locative (AGL) | 104 000 € |
| Lutte contre la précarité énergétique | 58 200 € |
| TOTAL | 557 679 € |

Les enveloppes budgétaires des trois premiers axes ont été entièrement réparties entre les actions retenues. La dernière, relative à la précarité énergétique, présentait un solde de 8 000 € non distribués.

L'appel à projets donne lieu à la signature d'une convention annuelle entre les associations retenues et le Département. Les conventions signées suite à l'appel à projets 2018 arrivent à échéance au 31 décembre 2018.

Il est ainsi proposé de renouveler l'appel à projets au titre de 2019 en conservant les quatre axes précités et le montant de l'enveloppe globale de 557 679 €.

1. Bilan de l'appel à projets 2018

Pour mémoire, ci-dessous la répartition des enveloppes budgétaires de l'AAP au titre de 2018 :

| | AXE 1 : ASLLI | AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement | AXE 3 : AGL | AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique | Vote CP |
|--------------------------------------|------------------|--|------------------|---|------------------|
| <i>enveloppe budgétaire AAP 2018</i> | 264 979 € | 130 500 € | 104 000 € | 58 200 € | |
| ACCES | 45 084 € | | | | 45 084 € |
| ACTILOG | | 30 000 € | 80 600 € | | 110 600 € |
| ALEOS | | | 520 € | | 520 € |
| APPONA | 5 304 € | | | | 5 304 € |
| ALSA | | | 5 200 € | | 5 200 € |
| APPART | | | 7 280 € | | 7 280 € |
| APPUIS | 55 692 € | 35 500 € | | | 91 192 € |
| C. BINDER | 34 034 € | | 1 040 € | 50 200 € | 85 274 € |
| DAL | | 65 000 € | | | 65 000 € |
| UDAF | 58 565 € | | | | 58 565 € |
| AMLI | 66 300 € | | | | 66 300 € |
| IMEOS | | | 9 360 € | | 9 360 € |
| TOTAL | 264 979 € | 130 500 € | 104 000 € | 50 200 € | 549 679 € |

a) Rappel des axes

- **AXE 1** : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi) : ces mesures permettent l'installation dans un logement ou le maintien dans les lieux et impliquent un travail de partenariat avec tous les intervenants sociaux.
- **AXE 2** : les actions collectives et spécifiques liées au logement : ces mesures ont pour objet la résolution de problématiques liées au logement au niveau d'un groupe de ménages. Elles s'articulent autour de deux axes forts développés dans le PDALHPD pour permettre aux plus démunis d'avoir accès à un logement et de s'y maintenir et pour lutter contre l'habitat indigne et/ou énergivore.
- **AXE 3** : l'aide à la gestion locative (AGL) : elle est destinée à financer les suppléments de dépenses de gestion aux associations ou agences immobilières à vocation sociale qui sous-louent des logements à des ménages à ressources modestes ou qui en assurent la gestion immobilière pour le compte des propriétaires.
- **AXE 4** : la lutte contre la précarité énergétique : cet axe invite fournisseurs historiques et associations locales à s'associer pour proposer des actions permettant aux ménages de comprendre et maîtriser leurs consommations d'énergie, afin de prévenir les risques d'impayés et améliorer ainsi leurs conditions de vie.

b) Bilan des axes

AXE 1

1 199 mois/mesures ont été répartis sur 6 opérateurs (ACCES, APPUIS, CAROLINE BINDER, APPONA 68, UDAF 68 et AMLI) pour une enveloppe budgétaire de **264 979€**.

En 2018, l'enveloppe avait été augmentée de 147 mois/mesures par rapport à 2017, pour un coût supplémentaire de 32 487 €, eu égard à la consommation 2017, à la mobilisation des travailleurs sociaux du Département autour de ce dispositif et à la possibilité donnée aux bailleurs publics, depuis janvier 2018, d'instruire directement les demandes d'ASLL, générant ainsi une légère hausse du nombre de demandes.

Au 31 août 2018, **788** mois-mesures ont été réalisés (sur les 1199 mois/mesures votées) soit 66 % d'avancement. A consommation constante, l'enveloppe dédiée à cet axe d'intervention devrait être totalement consommée au 31/12/2018.

AXE 2

Le budget voté en 2018 de 130 500 € (en hausse de 14% par rapport à 2017) a permis le financement de trois actions en place depuis de nombreuses années, avec notamment le maintien de la subvention à l'action « Mission Logement Privé » d'APPUIS et une revalorisation de la subvention en faveur de l'action de l'association DAL 68, qui a déjà accompagné 316 ménages dont 255 en voie d'expulsion de janvier à juillet 2018.

L'action d'ACTILOG, visant à l'attribution de logements à des usagers orientés par les services sociaux du Département ou à des jeunes majeurs issus de l'ASE, a été intégrée à cet axe pour un montant de 30 000 € soit le financement de 25 attributions maximum. Au 15 juillet 2018, 11 ménages orientés par le Département ont déjà obtenu un logement par l'intermédiaire de l'AIVS.

AXE 3

En 2018, l'enveloppe de cet axe a été augmentée de 11 440 € passant ainsi de 92 560 € à 104 000 € permettant de maintenir l'existant et de répondre à la candidature d'IMEOS, seconde AIVS sur le territoire haut-rhinois.

Cette enveloppe a permis de subventionner, au titre de l'AGL, 22 logements supplémentaires du parc privé à destination des personnes les plus défavorisées (200 logements en 2018 contre 178 en 2017).

AXE 4

Le financement de 50 200 € voté en 2018 (+12 000 € par rapport à 2017) a contribué à renouveler l'unique action de Caroline BINDER mise en œuvre sur cet axe et de l'étendre, au-delà de COLMAR, sur quelques communes de l'agglomération ainsi que sur les villes de MUNSTER et NEUF-BRISACH, repérées pour plusieurs situations de précarité énergétique.

Cela a également permis d'associer à l'action d'autres fournisseurs d'énergie présents sur le territoire couvert par l'intervention de l'association. Pour mémoire, Caroline BINDER intervient en matière de médiation entre les ménages en difficulté et les fournisseurs d'énergie et de sensibilisation des ménages accompagnés à un usage responsable des énergies de manière à parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses. Au 30 juin 2018, 33 ménages ont été accompagnés dans le cadre de l'AAP 2018.

Cet axe présentait tout de même un solde d'enveloppe budgétaire non consommée de 8000 €.

2. Appel à projets 2019

a) Budget

Le montant global de l'enveloppe allouée à l'appel à projets 2019 est fixé à **557 679 €** correspondant aux montants des enveloppes votées par axe dans le cadre de l'appel à projets 2018. Le renouvellement de l'appel à projets se fait donc à budget constant. Cette année, il est proposé de ne pas flécher de montant par axe pour bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre concernant les montants alloués à chacun d'eux.

b) Les axes

• AXE 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi) :

Il est proposé de maintenir le coût de l'accompagnement à 221 € par mois-mesure réalisé et de prévoir, a minima, 1 199 mois-mesures correspondant à la consommation estimée à fin 2018.

Eu cohérence avec les orientations du PDALHPD et pour ses publics cibles, il est proposé cette année de pouvoir cumuler, à titre dérogatoire, un ASLLi à d'autres dispositifs d'accompagnement de manière à renforcer l'accès et le maintien des publics les plus fragiles avec un accent particulier sur l'autonomisation des ménages.

• AXE 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement :

Dans cet axe 2, il est proposé de poursuivre le soutien aux actions prioritaires visant notamment à :

- traiter les situations d'expulsion locative, notamment celles pour lesquelles le concours de la force publique a été accordé,

- faciliter l'accès des ménages les plus fragiles au parc privé et proposer une offre de logements adaptés prioritairement en faveur des jeunes issus de l'ASE.

En 2019, il est proposé d'ouvrir cet axe à une action innovante visant une ou plusieurs copropriétés dites « dégradées », dans lesquels peuvent se mêler situations d'impayés de charges, dégradation du bâti et problèmes sociaux. L'objectif serait d'assurer un accompagnement social et budgétaire de leurs occupants de manière à prévenir la dégradation des situations.

- **AXE 3 : l'aide à la gestion locative :**

Dans le cadre du dispositif du Logement d'Abord, l'Etat va lancer, courant octobre, un appel à projets constitué de deux volets : l'un relatif au dispositif des maisons relais et l'autre relatif à l'intermédiation locative. Dans ce dernier volet, l'Etat prévoit la captation de 90 nouveaux logements (sur 5 ans) dans le parc privé, pour moitié en mandats de gestion et pour l'autre moitié en location/sous-location. L'Etat financerait respectivement à hauteur de 2 800 € par logement et par an et de 5 500 € par logement et par an.

Une priorité serait donnée à l'expérimentation réalisée par la Ville de MULHOUSE (environ 60 % des subventions), sans exclusion pour autant d'autres territoires (SAINT-LOUIS, COLMAR).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'exclure du financement les futurs logements captés dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat sur l'intermédiation locative qui feront l'objet d'un financement spécifique et de soutenir au maximum 200 logements comme en 2018.

- **AXE 4 : la lutte contre la précarité énergétique :**

La réduction des situations de précarité énergétique constitue un enjeu majeur pour notre collectivité, chef de file dans ce domaine d'intervention.

Aussi, il est proposé de poursuivre le soutien des actions de lutte contre la précarité énergétique de manière à renforcer la prévention et l'accompagnement des ménages en situation d'impayés énergétiques, et, le cas échéant, à pouvoir les élargir à d'autres communes du territoire haut-rhinois.

3) Modalités de l'appel à projets

Le cahier des charges de l'appel à projets comprend 3 chapitres introduits par des éléments de contexte et rappelant les enjeux de la politique départementale.

Ces chapitres sont consacrés aux points suivants :

- l'objet de l'appel à projets,
- les modalités de réponse et de sélection,
- le suivi et l'évaluation des actions.

a. Synthèse

L'appel à projets porte sur quatre axes :

- Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement,
- Axe 3 : l'aide à la gestion locative,
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

Chacun de ces axes fait l'objet d'un descriptif détaillé portant sur le public visé, les objectifs, et les missions confiées.

b. Budget

Il est proposé une enveloppe globale de **557 679 €** à répartir sur les 4 axes selon les actions et projets retenus.

c. Calendrier

- présentation de l'appel à projets en 10^{ème} Commission le : 05.10.2018
- lancement de l'appel à projets - Commission Permanente le 12/10/2017 - : 19.10.2018
- réception des candidatures le : 23.11.2018
- présentation en 10^{ème} Commission des projets proposés : décembre 2018
- délibération en faveur des candidats retenus - Commission Permanente - : janvier 2019
- lancement des projets : 1^{er} trimestre 2019

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 5 octobre 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le renouvellement de l'appel à projets pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de 2019,
- d'approuver le cahier des charges (et ses annexes) y afférent, joint au présent rapport,
- d'approuver le montant de l'enveloppe globale de l'appel à projets de 557 679 euros sous réserve du vote du budget,
- de m'autoriser à lancer l'appel à projets le 19/10/2018, les candidats ayant jusqu'au 23/11/2018 pour se positionner.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT